

PACTE ÉNERGIE : UNE VISION MAIS AUSSI DE L'AMBITION

Bruxelles, le 7 juin 2017

Les ministres belges de l'Énergie ont l'ambition de formuler une vision commune sur le système énergétique belge afin de garantir un approvisionnement fiable, abordable et durable en énergie. Cette vision doit déboucher sur un Pacte Énergie interfédéral pour 2030 et 2050.

La FEBEG exhorte les ministres de l'Énergie à formuler une vision ambitieuse et attractive en matière d'énergie : faisons à nouveau de la Belgique un pays exportateur d'électricité

1. IMPORTANCE DE L'ÉNERGIE POUR LA SOCIÉTÉ

L'énergie est essentielle dans notre vie quotidienne. La disponibilité de l'électricité et du gaz est tellement évidente que nous ne nous posons plus aucune question en la matière. Nous partons simplement du principe que l'énergie est disponible lorsque nous en avons besoin pour faire tourner des machines ou des processus dans notre industrie, pour chauffer et refroidir nos maisons, pour préparer nos repas, pour laver notre linge, pour chauffer notre eau et pour nous éclairer.

L'importance du gaz et de l'électricité augmente en permanence. Ils gagnent tous deux en importance pour notre mobilité. Le gaz est en outre un combustible de transition à basse émission de carbone indispensable dans notre lutte contre les changements climatiques. Dans l'intervalle, l'électrification se poursuit, non seulement dans des processus industriels, mais également pour nos ordinateurs, nos téléviseurs, nos smartphones et toutes les autres nouvelles technologies intelligentes qui nous connectent au reste du monde et. L'énergie est incontournable dans notre vie moderne – jour après jour.

L'objectif consiste par conséquent à pouvoir continuer à garantir à tout un chacun l'accès au gaz et à l'électricité.



L'électricité et le gaz sont indispensables dans la vie quotidienne d'une société moderne.

2. DÉFIS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'environnement social et économique dans lequel les entreprises d'électricité et de gaz opèrent change rapidement. La conjonction de *quatre évolutions majeures* fait de la transition énergétique actuelle un énorme défi :

- **décarbonisation** : le développement d'une transition progressive vers des technologies renouvelables et à faible émission de carbone en matière d'énergie ;
- **décentralisation** : l'évolution de la production par de grandes centrales électriques vers un environnement composé de nombreuses unités de production décentralisée dans des zones où les sources d'énergie (eau, vent, soleil, etc.) sont disponibles ;
- **digitalisation** : l'implémentation de services, d'applications, de plateformes et de stratégies innovants ;
- **implication des clients** : la transformation du client en un partenaire actif, informé et engagé qui réclame des services personnalisés.

Des investissements massifs dans l'infrastructure, l'innovation et les modèles industriels sont nécessaires pour relever ces défis. Des investissements devront être réalisés non seulement par les entreprises d'électricité et de gaz, mais aussi par les pouvoirs publics, les gestionnaires de réseaux, les entreprises et le citoyen.



La transition énergétique requiert des investissements massifs dans l'infrastructure, l'innovation et les modèles industriels.

3. LE MARCHÉ, MOTEUR DES INVESTISSEMENTS

Le fonctionnement du marché est l'instrument le plus approprié pour réaliser les investissements pour la transition énergétique de manière efficace en termes de coûts : ***en effet, la concurrence contraint les acteurs du marché à innover et à trouver des gains d'efficacité*** à la fois en ce qui concerne les technologies, les produits ou services et les stratégies commerciales.

Pour tirer profit au maximum du fonctionnement du marché, il est fondamental de respecter quelques principes de base. Outre la transparence, la liberté de contrat, le libre choix de fournisseurs, la libre tarification et la stabilité, le ***principe de non-discrimination est une pierre angulaire du fonctionnement efficace du marché*** : tous les acteurs du marché doivent pouvoir rivaliser sur un pied d'égalité, quelle que soit leur identité, leur localisation, la technologie qu'ils utilisent, les produits ou services qu'ils proposent et indépendamment du fait qu'il s'agisse de production, de stockage ou de gestion de la demande. Un traitement préférentiel engendre non seulement une concurrence déloyale, mais aussi des résultats insuffisants du marché : ***des conditions équitables garantissent une utilisation efficace des sources d'énergie disponibles et le prix le plus compétitif pour le client.***



Un fonctionnement efficace du marché permet de réaliser les investissements pour la transition énergétique de la manière la plus efficace en termes de coûts.

4. BESOIN D'UNE VISION POLITIQUE

Un fonctionnement efficace du marché génère la solution la plus efficace en termes de coûts dans le cadre défini par les décideurs politiques. C'est pourquoi l'importance d'une vision politique claire ne pourra jamais être assez soulignée.

Il en va en outre de l'intérêt du pays que les ***décideurs politiques prennent rapidement leur responsabilité pour définir les orientations de la politique énergétique et développer une vision politique. Le temps est un facteur essentiel*** : le report de décisions rend les défis plus difficiles à relever et peut, dans le même temps, restreindre les options disponibles et dès lors multiplier les coûts de la transition énergétique. Ainsi, dans les conditions actuelles du marché, des unités de production d'électricité avec une valeur encore trop importante sont

par exemple mises anticipativement hors service. C'est pourquoi les décideurs politiques doivent parvenir rapidement à une vision politique et prévoir les mesures transitoires adéquates.

Une vision politique est cruciale pour éliminer les réticences à investir, à la fois chez les gestionnaires du réseau, les entreprises d'énergie, les consommateurs industriels et les citoyens. La vision politique doit créer un cadre économique légal stable et prévisible : une politique *'stop & go'*, des modifications fréquentes dans la réglementation, pas ou peu de délai de transition et des modifications rétroactives engendrent non seulement des coûts – implémentations IT, renégociation de contrats, modifications de processus opérationnels, etc. – mais entraînent surtout une grande incertitude qui décourage les investisseurs. ***Un cadre clair, prévisible et stable réduit justement les risques d'investissement et permettra par conséquent une transition énergétique plus aisée et plus économiquement avantageuse.***

L'élaboration d'une vision politique relève de la responsabilité des décideurs politiques : il en va de leur devoir de ***faire des choix de société et de déterminer l'équilibre souhaité entre durabilité, sécurité d'approvisionnement et tarifs.*** Cet exercice d'équilibre se fait bien entendu dans un contexte bien défini, ce qui requiert une approche prudente et bien réfléchie :

- l'Europe définit les grandes lignes directrices de la politique énergétique qui doit être transposée par les décideurs politiques dans des mesures concrètes qui tiennent compte de la réalité belge ;
- la Belgique a de nombreuses interconnexions avec les pays voisins et fait partie d'un marché plus large ;
- la restriction des options – voies d'acheminement, combustibles, technologies, etc. – fait augmenter les prix ;
- certaines innovations et évolutions sont particulièrement rapides ;
- le secteur de l'énergie est un secteur à haute intensité de capital avec un cycle d'investissement long, ou – en d'autres termes – les investissements dans le secteur de l'énergie sont très chers, nécessitent une longue période d'implémentation et sont caractérisés par un long temps de retour sur investissement ;
- ...

Une vision politique doit formuler des objectifs généraux et tracer une voie pour les atteindre, mais de telle manière qu'elle ***perturbe le moins possible le fonctionnement du marché.*** Il revient aux acteurs du marché de trouver les technologies et les stratégies les plus adéquates pour pouvoir atteindre les objectifs le plus efficacement possible. Quelques recommandations importantes :

- ne créez pas de risques supplémentaires qui s'ajoutent aux risques du marché ;
- traduisez les objectifs en signaux de marché ou poursuivez-les avec des instruments conformes au marché ;
- une seule mesure, un seul objectif ;
- ...



Une vision politique claire et stable offre des repères aux acteurs du marché et permet une transition énergétique plus aisée et plus économiquement avantageuse.

5. Une vision politique avec la bonne priorité

5.1. Mettez sur la lutte contre le réchauffement climatique

Fin 2014, l'Europe a renforcé la lutte contre le réchauffement climatique en durcissant les objectifs 2020. Le 23 octobre 2014, l'Europe a approuvé un nouveau Paquet climat-énergie avec des ***objectifs ambitieux pour 2030*** :

- une diminution contraignante des gaz à effet de serre d'au moins 40 % par rapport à 1990 au sein de l'Union Européenne ;
- une promesse contraignante au niveau européen pour une part d'énergie renouvelable d'au moins 27 % ;
- un objectif indicatif d'efficacité énergétique d'au moins 27 %.

Nous avons l'obligation sociale envers les générations futures d'être suffisamment ambitieux dans la lutte contre le réchauffement climatique. ***La réalisation effective de ces objectifs pour 2030 est par conséquent un strict minimum.***



Les entreprises d'électricité et de gaz sont prêtes à investir pour atteindre au minimum les objectifs climatiques 2030.

5.2. Mettez le client au centre des préoccupations

La satisfaction des besoins du client est la raison d'existence du marché de l'énergie. Il est par conséquent évident que le client doit occuper une place centrale dans la politique.

À l'heure actuelle, le client fait face à une métamorphose. Son comportement et son attitude évoluent : il a plus de choix, il est mieux informé, il devient exigeant, etc. Une série de motivations – motifs écologiques ou économiques, images, affinités avec les technologies, etc. – l'incitent en outre à devenir actif sur le marché. Les clients sont de plus en plus nombreux à être autoproducteurs.

Des investissements importants sont nécessaires pour rencontrer les souhaits de ces nouveaux clients : investissements dans des produits et services innovants, dans des solutions et applications techniques, dans l'analyse du comportement des clients, dans des nouvelles plateformes de données, etc. avec l'objectif de délester le plus possible les clients des charges opérationnelles et administratives.



Les entreprises d'électricité et de gaz souhaitent investir dans des produits et services innovants afin de multiplier les possibilités de choix pour les clients, leur offrir du confort et leur permettre de cueillir les fruits de la transition énergétique.

5.3. Jouez les atouts belges

5.3.1. Secteur de l'énergie

Dans une perspective historique, un secteur de l'énergie fortement développé a toujours constitué un pilier majeur du système économique et social en Belgique. Une offre diversifiée de sources d'énergie primaire et un panier énergétique équilibré ont permis pendant des décennies de fournir de l'électricité et du gaz à des prix concurrentiels : cela constituait les fondations d'une politique industrielle forte en Belgique. La robustesse du secteur a également permis de prendre des mesures sociales drastiques et ainsi de rendre l'énergie abordable pour les personnes vulnérables dans la société.

À l'heure actuelle, la viabilité économique des entreprises énergétiques est sous pression et le secteur peine à contribuer au prospérité du pays.

5.3.2. Industrie intensive en énergie

L'intensité énergétique est un indice utilisé pour évaluer l'efficacité énergétique d'une économie. L'intensité énergétique primaire belge est, malgré une tendance baissière, année après année supérieure à la moyenne européenne¹. Cela peut s'expliquer par la présence de nombreuses entreprises grandes consommatrices d'énergie en Belgique : raffineries pétrolières, industrie sidérurgique, centrales à béton, etc.

L'industrie intensive en énergie est un des piliers de l'économie belge. Elle devra bien entendu également apporter sa contribution dans la lutte contre le réchauffement climatique, par exemple en matière d'efficacité énergétique, mais à un avenir en Belgique que si elle peut compter sur un approvisionnement en énergie durable, fiable et compétitif.

5.3.3. Infrastructure gazière

La Belgique a une **infrastructure gazière étendue**² : 4.100 km de conduites, 20 interconnexions avec les pays voisins, un terminal LNG, une installation de stockage à Loenhout, etc. Grâce à ces infrastructures, la Belgique peut diversifier les voies d'acheminement du gaz et dispose d'une grande flexibilité qui permet de limiter la volatilité des prix sur le marché belge. Grâce à la situation centrale du pays, le réseau gazier est en outre une plaque tournante pour le transport du gaz naturel vers les Pays-Bas, l'Allemagne, le Luxembourg, la France, le Royaume-Uni et le sud de l'Europe. En 2016, 182 TWh de gaz ont été importés, donc 45 TWh ont été consommés dans les centrales électriques³.

Grâce à cette infrastructure, la Belgique dispose d'un marché liquide du gaz : cela contribue à la sécurité d'approvisionnement et favorise des prix compétitifs. Pour éviter des *stranded assets* et pour que ces infrastructures gazières restent abordables, elles doivent être utilisées de manière optimale. Les centrales électriques au gaz jouent un rôle majeur dans la facilitation de la transition vers plus d'énergie renouvelable.

5.3.4. Réseau à haute tension

La Belgique dispose d'environ 8.000 km de lignes à haute tension⁴. Les interconnexions avec les Pays-Bas, la France et le Luxembourg permettent, dans des conditions idéales, d'importer maximum 4.500 MW d'électricité. De nouveaux projets – avec notamment des interconnexions vers le Royaume-Uni et l'Allemagne – renforceront considérablement la capacité d'importation à 6.500 MW au plus tôt pour 2020⁵.

La capacité d'importation continue à renforcer la liquidité sur le marché journalier et favorise dès lors la convergence des prix avec les pays voisins. L'importance des interconnexions physiques avec nos voisins réside également dans le fait qu'elles nous permettent d'exporter de l'électricité. L'utilisation des interconnexions dans les deux directions – pas uniquement pour l'importation, mais aussi pour l'exportation – permet de mieux utiliser l'infrastructure : une utilisation optimale de l'infrastructure réduit les coûts pour l'utilisateur du réseau.

¹ Observatoire de l'énergie, 'Chiffres-clés Énergie 2015', SPF Économie, 2016.

² Site internet Fluxys

³ Synergrid, 'Flux de gaz en Belgique en 2016', site web Synergrid, mars 2017.

⁴ Site web Elia.

⁵ Elia, 'Rapport sur l'avancement du développement de la capacité d'interconnexion et de la gestion de la demande', site web Elia, 13 février 2015.

5.3.5. Réseaux de distribution

Le réseau de distribution d'électricité en Belgique est particulièrement développé, également celui pour le gaz naturel. Il s'agit sans aucun doute d'un atout dans le cadre de l'évolution vers plus de décentralisation : le réseau existant dispose dès lors déjà d'une **capacité considérable pour raccorder les unités de production décentralisée**.⁶

Afin de limiter le coût de ce réseau de distribution, il faut tendre **vers une utilisation optimale** de celui-ci, notamment par l'achat de services de flexibilité, et les tarifs, taxes et contributions ne peuvent inciter à se découpler du réseau (désolidarisation).

5.3.6. Innovation et R&D

La Belgique possède peu de ressources naturelles, mais ses connaissances sont sans aucun doute une matière première importante. Dans l'économie actuelle de la connaissance, il s'agit de la base de la croissance économique et du progrès social.

Il est par conséquent évident que la Belgique décide d'ancrer ses connaissances en misant pleinement sur l'innovation et la R&D et en en mettant les résultats en pratique. La digitalisation et la transition énergétique créeront de nouvelles opportunités dans le secteur de l'énergie. Les entreprises énergétiques doivent dès lors avoir les coudées franches pour développer des modèles et stratégies industriels nouveaux et intelligents, des applications, des plateformes, des produits et des services, mais également pour dégager des synergies avec l'industrie, par exemple par le développement d'applications de CO₂ dans l'horticulture ou dans les processus chimiques.



Une vision politique doit reposer et capitaliser sur les atouts et les points forts que possède la Belgique.

5.4. Sécurisez le bien-être belge à plus long terme

5.4.1. Sécurité d'approvisionnement

La sécurité d'approvisionnement de la Belgique est une préoccupation depuis quelques années. La Belgique dispose par conséquent d'une réserve stratégique depuis 2014 : cette réserve stratégique doit au minimum s'élever à 900 MW pour les trois prochaines années⁷.

Selon une étude d'Elia⁸, la Belgique a, dans le scénario où la sortie du nucléaire prévu a lieu et 6.500 MW de capacité d'importation sont disponibles, **besoin d'un bloc structurel de 4.000 à 9.000 MW** pour sécuriser ses besoins en matière de flexibilité et de sécurité d'approvisionnement pour la période 2023–2027. Ce bloc structurel est le volume national de puissance réglable nécessaire pour respecter les critères légaux actuels en termes de sécurité d'approvisionnement de sorte que la production et la consommation soient en équilibre à tout moment.

Les **interconnexions physiques avec les pays voisins** renforcent la liquidité sur le marché et donc également la convergence de prix avec les pays voisins, mais **ne contribuent à la sécurité d'approvisionnement en Belgique que dans la mesure où la capacité d'importation de 6.500**

⁶ Infrac, Eandis et Elia, 'Étude capacité d'accueil production décentralisée en Flandre', site web Elia, 10 septembre 2012.

⁷ Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 donnant instruction au gestionnaire du réseau de constituer une réserve stratégique complémentaire à partir du 1^{er} novembre 2017

⁸ Elia, 'Étude de l'adéquation et du besoin de flexibilité du système électrique belge pour la période 2017–2027', avril 2016 et Elia 'Addendum à l'étude de l'adéquation et du besoin de flexibilité du système électrique belge pour la période 2017–2027', septembre 2016.

MW – qui n'est pas garantie (p.ex. congestions, flux de bouclage, etc.) – est disponible et dans la mesure où les pays voisins présentent un surplus de capacité de production pour pouvoir exporter vers la Belgique en cas de pénurie, p.ex. une vague de chaleur dans tout le nord-ouest de l'Europe. Étant donné que la situation économique des centrales électriques dans les pays voisins n'est pas meilleure qu'en Belgique⁹, l'on se demande si un excédent de 6.500 MW de capacité de production est disponible ou restera disponible, également en cas de demandes convergentes.

La sécurité d'approvisionnement revêt une importance sociale majeure. Les coûts d'une coupure d'électricité générale éventuelle en Belgique s'élèveront rapidement à plusieurs millions d'euros¹⁰: les coûts d'une coupure générale de 1 heure sont estimés à 120 millions d'euros, mais augmentent de manière exponentielle à mesure que la coupure se prolonge.

5.4.2. Indépendance énergétique

La Belgique ne dispose pas de grandes réserves de gaz naturel, de pétrole ou d'uranium, ***et est donc dépendante de l'importation de combustibles primaires et d'électricité***. Grâce à la production d'énergie renouvelable et à la récupération de chaleur, la Belgique est moins dépendante des autres pays pour l'importation d'énergie¹¹.

La Belgique était un exportateur net d'électricité depuis des années, mais est devenue un importateur net structurel d'électricité depuis 1990¹². Ainsi, la pointe de l'importation nette en 2015 s'élevait à pas moins de 21 TWh, soit un quart de la consommation annuelle en Belgique. La situation s'est améliorée en 2016. Selon l'étude d'Elia¹³ – dans le scénario où la sortie prévue du nucléaire a lieu et où 6.500 MW de capacité d'importation sont disponibles – ***la Belgique sera encore plus dépendante des importations depuis l'étranger***: à l'heure actuelle, la Belgique compte sur 4.500 MW d'importation depuis les pays voisins, mais cette capacité pourrait passer à 6.500 MW en 2027, soit plus de 50 % de la demande de pointe du pays. Dans ce scénario, l'industrie belge dépend dans une large mesure de l'importation d'électricité en provenance des pays voisins et donc également de la politique énergétique de ces pays.

5.4.3. Prix de l'électricité

Les problèmes liés à la sécurité d'approvisionnement mettent au grand jour les tensions sur le marché belge de l'électricité : les prix deviendront encore plus volatils. ***Le risque de pénurie, de flambée des prix, de délestage, etc. – et d'interventions sur le marché – augmente.***

La dépendance importante aux importations rend la Belgique sensible à la politique énergétique, aux défaillances du marché et aux décisions politiques dans les pays voisins. La Belgique est ainsi exposée à des prix de l'électricité généralement définis à l'étranger. Le consommateur belge en profitera en cas d'offre excédentaire des moyens de production avec des coûts opérationnels faibles, notamment l'éolien et le solaire. La dépendance aux importations constitue un désavantage concurrentiel en cas de pénurie d'éolien et de solaire : en effet, l'électricité va toujours au plus offrant. Ces conditions créent une incertitude pour les entreprises intensives en énergie et rendent la Belgique moins attractive pour de nouveaux investissements dans des projets industriels.

Miser pleinement sur des investissements dans la production d'électricité – dans l'énergie renouvelable, mais également dans des unités de production réglables complémentaires –

⁹ À partir de 2019 ou 2020, les Pays-Bas devraient également être structurellement dépendants de l'importation pendant les pointes : Tennet, '*Rapport Monitoring Leveringszekerheid 2016 (2015-2031)*', juillet 2016.

¹⁰ Bureau fédéral du plan, '*Calcul des black-outs belges : une évaluation quantitative des coupures d'électricité en Belgique*', mars 2014.

¹¹ SPF Économie, '*Le marché de l'énergie en 2010*', site web SPF Économie.

¹² SPF Économie, '*Le marché de l'énergie en 2010*', site web SPF Économie.

¹³ Elia, '*Étude de l'adéquation et du besoin de flexibilité du système électrique belge pour la période 2017-2027*', avril 2016.

*profite aussi aux consommateurs sous la forme d'un excédent plus important*¹⁴: dans ce scénario, les prix de l'énergie seront alors plus bas et plus stables en comparaison avec les autres scénarios étudiés comprenant uniquement de la production d'énergie renouvelable ou uniquement avec une quantité minimale d'unités de production réglables complémentaires.

5.4.4. Emploi

La majorité des emplois dans le secteur de l'énergie sont de qualité. Les travailleurs dans le secteur sont souvent hautement qualifiés et disposent d'un savoir-faire approfondi et d'une expertise unique. Il va de soi que la Belgique doit faire le choix de conserver cette expérience et ces connaissances et de les développer plus avant. Le nombre d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables et les services énergétiques augmentent alors que l'emploi dans le secteur typique de l'électricité et du gaz a diminué ces dernières années : les effectifs ont diminué de plus de 10 % ces 5 dernières années¹⁵.

Toutefois, le secteur de l'énergie a encore le potentiel de créer de nombreux emplois supplémentaires. ***Jouer pleinement la carte des investissements dans le secteur de l'électricité pourrait créer 13.000 emplois en Belgique***¹⁶. Naturellement, la Belgique a tout intérêt à répartir équitablement ces emplois entre un maximum de vecteurs énergétiques, technologies et activités.

5.4.5. Balance commerciale

La balance commerciale du gaz et de l'électricité présente un déficit, mais le bilan est contrasté selon les énergies : le déficit d'électricité a augmenté ces cinq dernières années suite à l'augmentation de la valeur des importations d'électricité, alors que le déficit du gaz diminue¹⁷.

Les prévisions tablent sur une augmentation du déficit de la balance commerciale pour l'énergie durant les prochaines années, essentiellement suite à la hausse des importations d'électricité. ***Des investissements conséquents dans la production d'électricité – dans des moyens de production existants et neufs – pourraient permettre de réduire le déficit d'ici 2027.*** La pénurie de gaz relativement élevée sera alors compensée par un léger surplus d'électricité : la Belgique pourrait ainsi redevenir un exportateur net d'électricité. Dans ce cas, la dépendance énergétique de la Belgique reculera : la Belgique sera moins dépendante des importations d'électricité depuis les pays voisins.



Une vision politique ne peut se concentrer sur le court terme, mais doit considérer l'avenir, c'est-à-dire définir une stratégie et les orientations de l'approvisionnement futur en énergie, afin de maximiser la prospérité en Belgique.

¹⁴ Bureau fédéral du Plan, 'Analyses coûts-bénéfices d'une sélection de scénarios politiques pour un système électrique belge adéquat dans le futur', février 2017.

¹⁵ Chiffre des membres effectifs de la FEBEG.

¹⁶ Bureau fédéral du Plan, 'Analyses coûts-bénéfices d'une sélection de scénarios politiques pour un système électrique belge adéquat dans le futur', février 2017.

¹⁷ Bureau fédéral du Plan, 'Analyses coûts-bénéfices d'une sélection de scénarios politiques pour un système électrique belge adéquat dans le futur', février 2017.

6. FAISONS À NOUVEAU DE LA BELGIQUE UN PAYS EXPORTATEUR D'ÉLECTRICITÉ

6.1. Optez pour une vision ambitieuse et séduisante

Une vision en matière d'énergie doit être claire et générer de la stabilité. Elle doit reposer et capitaliser sur les atouts dont la Belgique dispose. Elle doit être tournée vers l'avenir et viser la maximisation de la prospérité en Belgique. Mais une vision en matière d'énergie doit tout d'abord être ambitieuse et attractive : seule une vision politique volontariste avec une ambition clairement définie peut enthousiasmer et inciter les entreprises et les citoyens à agir. Elle renforce indubitablement le soutien des mesures qui doivent être prises pour mettre cette vision en pratique.

La vision belge en matière d'énergie doit avoir pour ambition de permettre à la Belgique de redevenir un exportateur net d'électricité. Cela requiert une approche volontariste et globale : la Belgique doit investir dans la gestion de la demande, l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelable et des unités de production réglables complémentaires.

Cette ambition repose sur les points forts de la Belgique :

- un secteur de l'énergie robuste contribue au bien-être social du pays ;
- l'industrie intensive en énergie belge peut profiter d'un approvisionnement en énergie durable, fiable et abordable ;
- l'industrie gazière belge est utilisée de manière optimale pour l'approvisionnement des centrales électriques au gaz ;
- les interconnexions du réseau à haute tension belge avec les pays voisins sont utilisées de manière optimale en misant sur l'exportation d'électricité ;
- les réseaux de distribution en Belgique sont utilisés de manière optimale pour accueillir de grands volumes de production décentralisée ;
- les investissements en Belgique créent de nombreuses opportunités d'innovation et renforcent le savoir-faire dans la R&D existante.

Cette ambition maximise également la prospérité en Belgique à long terme :

- la sécurité d'approvisionnement en électricité s'améliore sensiblement en Belgique, même si le pays reste vraisemblablement dépendant de l'importation pour couvrir la demande de pointe dans certaines situations bien spécifiques ;
- l'indépendance énergétique de la Belgique s'améliore ;
- les prix de l'électricité seront relativement bas et stables ;
- l'emploi dans le secteur de l'électricité et du gaz belge augmente
- le déficit de la balance commerciale pour le gaz augmente légèrement, mais est compensé par un excédent d'électricité.

Un cadre politique qui repose sur une *approche technologiquement neutre* garantit que le marché dispose d'un panier énergétique optimal pour concrétiser de manière efficace, en termes de coûts, l'ambition de faire de la Belgique un exportateur net d'énergie. La Belgique *réduira les risques* en misant à la fois sur la gestion de la demande et l'efficacité énergétique ainsi que sur les sources d'énergie renouvelable et les unités de production réglables complémentaires : la Belgique sera moins exposée aux changements sur le marché, aux évolutions technologiques ou aux décisions politiques dans les pays voisins.

De plus, de nouveaux investissements en Belgique seront par définition des investissements dans l'efficacité énergétique, dans la production d'énergie renouvelable ou dans des technologies de production à faible émission de carbone. Quoi qu'il en soit, ces efforts fourniront donc, de par la nature des investissements, *une contribution à la réalisation des objectifs climatiques européens.*

6.2. Démarrez trois chantiers pour atteindre cet objectif

6.2.1. Investissements dans de nouveaux services

Objectif : Stimulez les investissements dans de nouveaux services, notamment dans la gestion de la demande et dans l'efficacité énergétique

Mesures :

- ✓ Supprimez le régime des filets de sécurité et les compteurs bidirectionnels pour donner des signaux de prix et permettre aux prestataires de valoriser leurs services
- ✓ Réduisez au maximum toutes les taxes, prélèvements et surcharges sur la facture d'énergie de sorte que le signal de prix puisse agir pleinement
- ✓ Implémentez des tarifs réseau équilibrés et intelligents de sorte que les clients payent pour les services qu'ils utilisent et que le réseau soit utilisé de manière optimale en évitant d'inciter à se découpler du réseau
- ✓ Veillez à ce que les utilisateurs du réseau soient rémunérés comme il se doit pour les services qu'ils fournissent au gestionnaire du réseau
- ✓ Réduisez toutes les charges réglementaires et administratives qui freinent l'innovation
- ✓ Prévenez la concurrence déloyale par des acteurs régulés en veillant à ce que les règles d'*unbundling* soient respectées afin de garantir une distinction claire entre les activités commerciales et la gestion du réseau qui est une activité régulée
- ✓ Veillez à un déploiement rapide de compteurs et de réseaux intelligents
- ✓ Améliorez l'échange de données et le *settlement* entre les acteurs via des plateformes de données neutres, robustes et conviviales
- ✓ Développez une vision générale et cohérente sur la gestion des données (propriété, vie privée, *third party access*, etc.)

6.2.2. Investissements dans la réalisation des objectifs climatiques

Objectif : Stimulez les investissements dans les technologies de production à faible émission de carbone et dans les sources d'énergie renouvelable

Mesures :

- ✓ Renforcez l'EU ETS en tant que pierre angulaire de la politique climatique et donnez un signal de prix CO₂ fort via l'EU ETS
- ✓ Formulez au niveau fédéral et régional des objectifs ambitieux pour l'énergie renouvelable d'ici 2030
- ✓ Le cas échéant, assurez un support adéquat dans un cadre prévisible et stable sans que ce support ne perturbe le fonctionnement du marché (*optimal dispatch*)
- ✓ Désenclavez les zones de production décentralisée en éliminant les obstacles inutiles (p.ex. restrictions à proximité de radar)
- ✓ Investissez dans des réseaux suffisamment développés afin de pouvoir raccorder la production décentralisée
- ✓ Implémentez un système de gestion des congestions dynamique et conforme au marché – sur la base d'un redispatch et d'une rémunération correcte – de sorte que les unités de production ne soient pas confrontées à des pertes de revenus en cas de congestion
- ✓ Limitez, simplifiez et accélérez les procédures administratives et juridiques, notamment les raccordements, les permis, les préqualifications, etc.

- ✓ Favorisez une mobilité plus verte en promouvant la mobilité à l'électricité et au gaz
- ✓ Créez une base pour la production décentralisée en stimulant la communication positive, l'implication et la collaboration sous toutes ses formes

6.2.3. Investissements dans la sécurité d'approvisionnement

Objectif : Assurez des investissements dans de la capacité réglable en complément de l'énergie renouvelable

- Mesures :**
- ✓ Supprimez tous les handicaps concurrentiels – notamment les tarifs d'injection – qui empêchent les unités de production belges de rivaliser sur un pied d'égalité avec des unités de production dans d'autres pays
 - ✓ Éliminez toutes les restrictions relatives à l'exploitation ou à la fermeture d'unités de production
 - ✓ Complétez le marché de l'énergie avec un marché de capacité technologiquement neutre qui est ouvert à des capacités existantes et nouvelles, qui permet la participation d'autres pays et qui favorise la concurrence loyale de la production, du stockage et de la gestion de la demande
 - ✓ Appliquez des tarifs gaz avantageux adaptés aux centrales au gaz utilisées comme centrales flexibles et de *back-up*
 - ✓ Implémentez un système de gestion des congestions dynamique et conforme au marché – sur la base d'un *redispatch* et d'une rémunération correcte – de sorte que les unités de production ne soient pas confrontées à des pertes de revenus en cas de congestion
 - ✓ Limitez, simplifiez et accélérez les procédures administratives et juridiques, notamment les raccordements, les permis, les préqualifications, etc.
